

L'Arcep plaide pour un secteur des télécoms redynamisé

Après son [rapport sur la qualité de service](#) des opérateurs 3G, hier, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a présenté aujourd'hui son rapport d'activité annuel 2013 du marché des télécoms. **Un marché contrasté** entre la hausse des volumes ([abonnements](#), data, débits, couverture [très haut débit](#) et mobile 4G) et le recul du chiffre d'affaires en parti dû à la [baisse des prix](#) avec, pour conséquence, [une baisse des emplois](#).

Redynamiser le secteur

Un rapport qui « *tombe au moment opportun car il se passe beaucoup de chose en ce moment* ». **Jean-Ludovic Silicani**, le président de l'Autorité, fait évidemment allusion à **l'amorce de la concentration du secteur** avec [l'accord de fusion SFR-Numericable définitivement signé](#) et, accessoirement, [l'acquisition de Virgin Mobile par Numericable](#) toujours. Et qui pourrait se poursuivre avec la vente de Bouygues Telecom même si « *à ce stade, Bouygues a décidé de mener les investissements nécessaires pour rester indépendant* ». Une phase de consolidation qui s'inscrit, selon le régulateur, dans les critères de redynamisation du secteur aux côtés de l'innovation, la mutualisation des réseaux, fixes comme mobile et le rééquilibrage du prix en regard de la qualité de service même si l'Autorité n'a plus pouvoir à réguler les prix de détail.

Fin de la baisse des prix

Toujours est-il que l'Arcep regarde d'un œil attentif le **résultat opérationnel des opérateurs qui se situe aujourd'hui autour de 30%** (en hausse de 1 point par rapport à 2012 mais en baisse de 5 points par rapport à 2010). Et qui, « *s'il baissait sensiblement pourrait poser des problèmes* », aux yeux de Jean-Ludovic Silicani. Notamment en regard des capacités nécessaires d'investissements pour construire les réseaux de nouvelle génération. Lesquels se sont, encore une fois, portés à 7 milliards d'euros en 2013. Consolidation ou pas, cette tendance à la baisse ne devrait pas durer dans tous les cas. D'abord parce que le secteur est porté par des gains de productivité constant propres aux évolutions technologiques (qui explique aussi en partie la baisse des emplois plus peut-être que l'arrivée de Free) et, ensuite, que « *l'on peut raisonnablement penser que les prix dans le mobile vont se stabiliser fin 2014* ».

L'arrivée de Free indispensable dans le mobile

Dans tous les cas, **l'Arcep défend l'introduction du 4e opérateur mobile** avec l'attribution de la 4e licence en janvier 2010 à Free. « *En 2008, l'entrée d'un 4e opérateur était nécessaire face à la rente organisée par les trois opérateurs que ni leur [condamnation pour entente illégale](#), ni les efforts de l'Arcep, ni [la loi Chatel](#) (facilitant le changement d'opérateur, NDLR) n'avaient réussi à faire bouger* », justifie Jean-Ludovic Silicani. De ce point de vue, l'objectif a été atteint.

Régulation du marché de l'entreprise

Le collège du régulateur s'est également exprimé sur la régulation du marché des offres professionnelles. Un dossier complexe sur lequel l'Autorité de la concurrence aura l'occasion de s'exprimer, selon l'Arcep, dans le cadre de la validation, avec ajustements ou non, du rapprochement de SFR et Numericable. Rappelons que celle-ci donnera lieu à un ensemble (SFR Business Team, Telindus, Completel) qui pèsera peu ou prou moins de 30% du marché face au mastodonte Orange Business Services. Un dossier néanmoins plus difficile à maîtriser que celui du marché grand public alors que les grandes entreprises négocient généralement des offres taillées sur mesures tandis que les organisations de tailles intermédiaires subissent des configurations économiques plus compliquées (difficulté à changer d'opérateur, etc.). Néanmoins, « **le marché de l'entreprise est une des priorités de l'Arcep** face à la position importante d'Orange. »

Le FTTH visé à termes

Quant au déploiement du très haut débit fixe sur le territoire, **l'Arcep a rappelé sa préférence au FTTH** (fibre à domicile) qui constitue l'objectif commun du Parlement et des gouvernements successifs. « *Il faudra prendre le temps nécessaires mais il s'agit de construire le réseau de communication du 21^e siècle, a rappelé Jean-Ludovic Silicani, donc, on a intérêt à construire le réseau le plus efficace possible* ». Une infrastructure estimée à 25 milliards d'euros à construire par étapes. En attendant le déploiement sur l'ensemble du territoire, l'Arcep préconise la montée en débits (ADSL, VDSL, câble vectorisé, 4G...) partout où c'est nécessaire pour ne pas laisser certains territoires sur place. Il conviendra également de vérifier dans quelles conditions la fibre peut remplacer le cuivre. C'est tout l'objet de l'expérimentation menée à Palaiseau [sur l'extinction du cuivre](#) à travers la mission accordée à Paul Champsaur, le précédent président de l'Arcep.